

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 14 novembre 2016 à 19 h  
11155, avenue Hébert**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac  
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont  
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac  
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK**

---

**Étaient aussi présents les employés cadres suivants :**

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement  
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics  
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Mme Claire Vassart, directrice de la performance du greffe et des services administratifs  
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement  
Mme Véronik Aubry, chef de division - communications et relations avec les citoyens  
M. Yves Deslongchamps, chef de division – sports, loisirs et développement social  
M. Guy Matte, régisseur

**Étaient aussi présents :**

M. Jonathan Martel, commandant représentant du poste de quartier 39  
Mme Rose-Andrée Hubbard  
M. Michel Dumais, directeur de cabinet en arrondissement  
Mme Lucie Nenkui, attachée politique

---

**Nombre de personnes dans la salle : environ trente-cinq (35)**

---

**Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.**

**Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.**

---

**CA16 10 415**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 novembre 2016,  
à 19 h.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 novembre 2016,  
à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

**10 - Période de questions du public.**

À 19 h 20, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

Julie Sigouin

Malpropreté d'un abribus à l'intersection des boulevards Rolland et Léger et possibilité de le remplacer

Roger Trépanier

Fusion des lignes d'autobus 252 et 257 (Navettes Or) – Modifications aux services demandées  
Dépôt d'une lettre

M. Louis Langevin

Responsabilité des propriétaires lors de malpropreté des locataires

M. Tino Larocca

Impacts de la réglementation sur les propriétaires d'immeubles locatifs  
Installation d'abris temporaires pour les automobiles

M. Solo Fugère

Règlement sur l'ordre général dans la ville de Montréal et interdiction de flânerie dans les parcs

M. Joseph Morelli

Acquisition du CAPCE par la Ville de Montréal et gratuité des activités

M. Noël Audet

Aide financière accordée au Club des chevaliers de Colomb

M. Pierre Lacombe

Installation d'un panneau de circulation sur le boulevard Saint-Vital  
Malpropreté des berges de la rivière des Prairies  
Érosion des berges

Mme Hanan El Nossery

Plainte concernant le traitement d'une demande du citoyen

M. Anderson

Respect de la réglementation relative aux d'abris temporaires pour les automobiles

---

**Suspension de la séance à 20 h.**

**Reprise de la séance à 20 h 05.**

---

**CA16 10 416**

**Approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2016, à 18 h 30 et de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, à 19 h.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2016, à 18 h 30 et de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.03

**CA16 10 417**

**Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 octobre 2016.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.04 1167346005

**CA16 10 418**

**Approuver le compte rendu de la réunion des membres du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 11 octobre 2016.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 11 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1163602017

**CA16 10 419**

**Approuver une résolution d'appui à la création de la banque Toponym'Elles pour augmenter la présence des femmes dans la toponymie de Montréal.**

CONSIDÉRANT que la toponymie montréalaise est constituée d'à peine 6 % de désignations féminines ;

CONSIDÉRANT que les femmes constituent 52 % de la population montréalaise et que leur apport à la collectivité devrait être davantage connu par le grand public ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'apprête à célébrer le 375<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation par Jeanne Mance et Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, soulignant par le fait même son histoire, son patrimoine et l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui ont contribué à l'édification de la métropole ;

CONSIDÉRANT l'outil pédagogique que constitue la toponymie dans une société qui doit continuer à refléter les valeurs montréalaises de justice, d'égalité et d'ouverture ;

CONSIDÉRANT l'engouement suscité par le projet Toponym'Elles, annoncé par la Ville de Montréal dans le cadre des célébrations de la Journée internationale de la femme 2016 et visant à augmenter la présence des femmes dans la toponymie montréalaise ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord encourage ses citoyenNES à joindre le mouvement et à contribuer à enrichir la banque Toponym'Elles en proposant des noms de femmes nord-montréalaises ayant contribué à l'histoire de l'arrondissement ;

QUE l'arrondissement affirme son leadership en dressant un portrait des opportunités toponymiques locales, tels que les rues, les parcs, les places publiques ou les bâtiments municipaux pouvant être désignés en l'honneur de nord-montréalaises ;

QUE l'arrondissement s'engage à augmenter le nombre de désignations féminines en tirant profit des possibilités toponymiques futures.

Adopté à l'unanimité.

15.01

#### **CA16 10 420**

**Adjuger à Axe Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 165 537,33 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de rénovation des fenêtres et cloisons intérieures à la bibliothèque Henri-Bourassa.**

**Appel d'offres 995 / 6 soumissions**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Axe Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 165 537,33 \$, taxes incluses, le contrat 995 pour les travaux de rénovation des fenêtres et cloisons intérieures de la bibliothèque Henri-Bourassa ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1167387001

#### **CA16 10 421**

**Autoriser la prolongation du contrat 13-13210 adjugé à Gestion scénique inc., au montant maximal de 94 805,74 \$, taxes incluses, pour les services d'un directeur technique requis lors des événements culturels de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 inclusivement.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée la prolongation du contrat 13-13210 adjugé à Gestion scénique inc., au montant maximal de 94 805,74 \$, taxes incluses, pour les services d'un directeur technique requis lors des événements culturels de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 NTA1131095010

#### CA16 10 422

**Octroyer à ZAP Coop de solidarité, au montant de 56 546,55 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré pour l'acquisition et l'installation du matériel nécessaire afin d'ajouter des points d'accès internet sans fil dans trois parcs de l'arrondissement, ainsi que le service pour une période de trois ans.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit octroyé à ZAP Coop de solidarité, au montant de 56 546,55 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré pour l'acquisition et l'installation du matériel nécessaire afin d'ajouter des points d'accès internet sans fil dans trois parcs de l'arrondissement, ainsi que le service pour une période de trois ans, conformément à l'offre de services de cette firme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1166353001

#### CA16 10 423

**Accorder des contributions financières totalisant 30 472,50 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2016-2017.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 30 472,50 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2016-2017 :

Écoles primaires:

École Jules-Verne	2 250 \$
École René-Guénette	2 250 \$
École Saint-Vincent-Marie	2 250 \$
École Adélarde-Desrosiers	2 025 \$
École Saint-Rémi	2 025 \$
École Jean-Nicolet	1 800 \$
École Le Carignan	1 800 \$
École Sainte-Colette	1 575 \$
École Sainte-Gertrude	1 350 \$
École De La Fraternité	1 125 \$
École Gérald McShane	675 \$
École Pierre-de-Coubertin	675 \$
<b>Total</b>	<b>19 800 \$</b>

Écoles secondaires:

École Henri-Bourassa	4 567,50 \$
École Calixa-Lavallée	3 617,50 \$
École Lester-B. Pearson	2 487,50 \$
<b>Total</b>	<b>10 672,50 \$</b>

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1166145021

#### **CA16 10 424**

**Accorder une contribution financière de 18 500 \$ à l'Organisation du hockey mineur de Mtl-Nord (O.H.M.M.N.) pour la saison de hockey 2016-2017 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 18 500 \$ à l'Organisation du hockey mineur de Mtl-Nord (O.H.M.M.N.) pour la saison de hockey 2016-2017 ;

QUE soit approuvé un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1161280005

#### **CA16 10 425**

**Approuver le projet de convention à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Club de hockey Midget AAA Laval-Montréal (Midget AAA) et accepter une somme minimale de 17 000 \$ pour la location des installations des arénas et des services connexes offerts par l'arrondissement pour les saisons de hockey 2016-2017 et 2017-2018.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Club de hockey Midget AAA Laval-Montréal (Midget AAA) ;

QUE soit acceptée une somme minimale de 17 000 \$ pour la location des installations des arénas et des services connexes offerts par l'arrondissement pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018 ;

ET QUE ces revenus soient imputés conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1161280003

#### **CA16 10 426**

**Accorder une contribution financière additionnelle de 10 000 \$ à Un itinéraire pour tous afin de leur permettre de bonifier le projet « Programmation des activités et secteur jeunesse » (Intervenant de soirée à la MCC) et approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière additionnelle de 10 000 \$ à Un itinéraire pour tous afin de prolonger le projet Programmation des activités et secteur jeunesse (Intervenant de soirée à la MCC) qui s'inscrit dans le cadre de la programmation d'activités du secteur jeunesse d'Un itinéraire pour tous à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC) ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1164988006

#### **CA16 10 427**

**Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'Association Espérance de Vie Enfants du Monde pour l'achat d'une publicité dans le cadre du cocktail-bénéfice qui a eu lieu le 6 octobre 2016 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'Association Espérance de Vie Enfants du Monde pour l'achat d'une publicité dans le cadre du cocktail-bénéfice qui a eu lieu le jeudi 6 octobre 2016 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1160630057

#### **CA16 10 428**

**Approuver le projet d'entente modifié à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire de la pointe de l'île (CSPÎ), concernant l'utilisation à des fins municipales de certains terrains appartenant à la CSPÎ.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente modifié à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire de la pointe de l'île (CSPÎ), concernant l'utilisation à des fins municipales de certains terrains appartenant à la CSPÎ.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1160217011

#### **CA16 10 429**

**Approuver le nouveau projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Parole d'excluEs, sur une période de trois ans, remplaçant le projet de convention approuvé par le conseil d'arrondissement le 11 avril 2016 (CA16 10 134) pour la mise en place du projet « Verdissement contre les îlots de chaleur et agriculture urbaine » dans le cadre du programme Quartier 21.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le nouveau projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Parole d'excluEs, sur une période de trois ans, remplaçant le projet de convention approuvé par le conseil d'arrondissement le 11 avril 2016 (CA16 10 134) pour la mise en place du projet « Verdissement contre les îlots de chaleur et agriculture urbaine » dans le cadre du programme Quartier 21.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1161959002

#### **CA16 10 430**

**Modifier au 23 décembre 2016 l'échéance du contrat 2015-104 adjudgé à Mme Claire-Acémie Sénat, faisant affaires sous la raison sociale Culture 360, pour les services professionnels pour la coordination et la réalisation de l'Entente ciblée en médiation culturelle entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la Ville de Montréal.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée la modification au 23 décembre 2016 de l'échéance du contrat 2015-104 adjudgé à Mme Claire-Acémie Sénat, faisant affaires sous la raison sociale Culture 360, pour les services professionnels pour la coordination et la réalisation de l'Entente ciblée en médiation culturelle entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.11 NTA1151095005

#### **CA16 10 431**

**Résilier le contrat 15-14685 adjudgé à 9273-5893 Québec inc. pour les services de remorquage durant les opérations de déneigement de la saison 2015-2016 faites en régie.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit résilié le contrat 15-14685 adjudgé à 9273-5893 Québec Inc. pour les services de remorquage durant les opérations de déneigement de la saison 2015-2016 faites en régie.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1153301011

#### **CA16 10 432**

**Prendre acte de la modification du nom de la firme Élise Beauregard et Collaborateur inc. pour Le groupe Élise Beauregard et Collaborateur inc. dans le cadre du contrat 988-A - contrat 1 de services professionnels d'une firme d'architecture multidisciplinaire de paysage pour divers projets à l'arrondissement.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement prenne acte de la modification du nom de la firme Élise Beauregard et Collaborateur Inc. pour Le groupe Élise Beauregard et Collaborateurs (ELBC) inc. dans le cadre du contrat 988-A - contrat 1 de services professionnels d'une firme d'architecture multidisciplinaire de paysage pour divers projets à l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1166329010

**CA16 10 433**

**Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2016.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1160630054

**CA16 10 434**

**Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2016.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160630055

**CA16 10 435**

**Autoriser une dépense de 367 892 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp, pour la fourniture de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la période 2016-2017, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 367 892 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp, pour la fourniture de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la période 2016-2017, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG 16-0496) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1164111002

**CA16 10 436**

**Autoriser la Division des bibliothèques de Montréal-Nord à acheter du matériel audiovisuel en 2017, conformément aux budgets octroyés soit 61 741,58 \$, taxes incluses, et répartis comme suit : 42 080,85 \$ pour les bibliothèques Henri-Bourassa, Charleroi et Belleville et 19 660,73 \$ pour la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée la Division des bibliothèques de Montréal-Nord à acheter du matériel audiovisuel en 2017, conformément aux budgets octroyés soit 61 741,58 \$, taxes incluses, et répartis comme suit : 42 080,85 \$ pour les bibliothèques Henri-Bourassa, Charleroi et Belleville et 19 660,73 \$ pour la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1166819009

#### **CA16 10 437**

**Autoriser une dépense de 42 828,46 \$, taxes incluses, auprès de Cité Nissan Gabriel S.E.C. pour l'achat d'une automobile de marque Nissan Leaf, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 42 828,46 \$, taxes incluses, auprès de Cité Nissan Gabriel S.E.C. inc. pour l'achat d'une automobile de marque Nissan Leaf, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme ;

ET QUE soit cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1164111001

#### **CA16 10 438**

**Autoriser une dépense de 29 491,11 \$, taxes incluses, auprès de Carrière St-Jacques Inc. pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver (granulats) pour la période 2016-2017, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 29 491,11 \$, taxes incluses, auprès de Carrière St-Jacques Inc. pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver (granulats) pour la période 2016-2017, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la ville et cette firme (CM 16-1151) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1164111003

#### **CA16 10 439**

**Autoriser les commandes et le renouvellement des abonnements de périodiques pour les bibliothèques de l'arrondissement pour l'année 2017 auprès des agences EBSCO, pour un montant de 16 132,75 \$, taxes incluses, Express Mag pour un montant de 8 792,17 \$, taxes incluses, Rabais Campus pour un montant de 747,63 \$, taxes incluses et des fournisseurs indépendants pour un montant de 825 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient autorisés les commandes et le renouvellement des abonnements de périodiques pour les bibliothèques de l'arrondissement pour l'année 2017, auprès des agences EBSCO pour un montant de 16 132,75 \$, taxes incluses, Express Mag pour un montant de 8 792,17 \$, taxes incluses, Rabais Campus pour un montant de 747,63 \$, taxes incluses et des fournisseurs indépendants pour un montant de 825 \$, taxes incluses ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1166819008

#### **CA16 10 440**

**Modifier la résolution CA16 10 394 et autoriser une dépense de 459,90 \$, taxes incluses, auprès de CPAM Radio Union.com inc. pour l'achat de 4 places afin d'assurer la représentation de l'arrondissement à leur gala anniversaire qui a eu lieu le 15 octobre 2016.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit modifiée la résolution CA16 10 394 adoptée le 3 octobre 2016 afin de remplacer le premier paragraphe par le suivant :

« QUE soit autorisée une dépense de 459,90 \$, taxes incluses, auprès de CPAM Radio Union.com inc. pour l'achat de 4 places afin d'assurer la représentation de l'arrondissement à leur gala anniversaire qui aura lieu le 15 octobre 2016 ; »

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1160630045

#### **CA16 10 441**

**Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de novembre 2016 au mois d'octobre 2019, du Temple des Arts Martiaux Shotokan Karaté-Do à titre de partenaire de mission complémentaire ainsi que de Mener Autrement inc. et du Rond-Point jeunesse au travail à titre de partenaires de mission partagée.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de novembre 2016 au mois d'octobre 2019, du Temple des Arts Martiaux Shotokan Karaté-Do à titre de partenaire de mission complémentaire ainsi que de Mener Autrement inc. et du Rond-Point jeunesse au travail à titre de partenaires de mission partagée.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1166145027

#### **CA16 10 442**

**Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de novembre 2016 au mois d'octobre 2019, d'Institut Pacifique à titre de partenaire de mission partagée et d'O.H.M.M.N. Organisation du hockey mineur de Mtl-Nord à titre de partenaire de mission complémentaire.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de novembre 2016 au mois d'octobre 2019, d'Institut Pacifique à titre de partenaire de mission partagée et d'O.H.M.M.N. Organisation du hockey mineur de Mtl-Nord à titre de partenaire de mission complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1166145028

#### **CA16 10 443**

**Approuver les critères de sélection, le système de pondération ainsi que la composition du comité de sélection dans le cadre d'un appel d'offres public pour la fourniture de la main d'oeuvre technique requise lors des événements culturels de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 inclusivement, avec possibilité de prolongation de deux ans.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés les critères d'évaluation, l'échelle de pondération ainsi que la composition du comité de sélection dans le cadre d'un appel d'offres public pour la fourniture de la main d'oeuvre technique requise lors des événements culturels de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 inclusivement, avec possibilité de prolongation de deux ans :

#### **Critères d'évaluation et échelle de pondération**

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
Présentation de l'offre	5 %
Compréhension du mandat et de la problématique	15 %
Méthodologie proposée	10 %
Expérience et expertise de la firme dans les projets similaires	20 %
Qualification et expérience du personnel affecté au projet	30 %
Qualification et expérience du chargé de projet	20 %

ET QUE soit approuvé un comité de sélection formé de trois (3) membres minimum et composé comme suit :

- Le comité de sélection sera constitué d'un minimum de trois (3) membres n'ayant aucun lien hiérarchique entre eux et choisis parmi les personnes assumant les postes suivant: chef de division, chef de section, autres cadres, de professionnel, une (1) personne d'un service ou d'un arrondissement autre que celui directement intéressé par le contrat.
- Un minimum de deux (2) cadres doivent faire partie du comité.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1165922004

#### **CA16 10 444**

**Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA17-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2017 ».**

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA17-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2017.

40.01 1164848006

**CA16 10 445**

**Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA17-10-0002 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2017 » (0,0845 \$ du 100 \$ d'évaluation).**

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA17-10-0002 sur la taxe relative aux services, exercice financier 2017 ;

ET QUE soit déposé le règlement RGCA17-10-0002 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.02 1164848004

**CA16 10 446**

**Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA17-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé » (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).**

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA17-10-0003 sur la taxe relative aux services, correspondant à l'espace fiscal cédé pour l'exercice financier 2017 ;

ET QUE soit déposé le règlement RGCA17-10-0003 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.03 1164848005

**CA16 10 447**

**Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA17-10-0004 autorisant un emprunt de 1 762 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales et collectrices ».**

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA17-10-0004 autorisant un emprunt de 1 762 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales et collectrices ;

ET QUE soit déposé le règlement RGCA17-10-0004 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.04 1160630060

**CA16 10 448**

**Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA17-10-0007 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels ».**

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA17-10-0007 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels ;

ET QUE soit déposé le règlement RGCA17-10-0007 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.05 1160630059

**CA16 10 449**

**Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA17-10-0006 autorisant un emprunt de 1 004 000 \$ pour le réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables ».**

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA17-10-0006 autorisant un emprunt de 1 004 000 \$ pour le réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables ;

ET QUE soit déposé le règlement RGCA17-10-0006 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.06 1160630058

#### **CA16 10 450**

**Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA17-10-0008 autorisant un emprunt de 192 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments administratifs ».**

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA17-10-0008 autorisant un emprunt de 192 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments administratifs ;

ET QUE soit déposé le règlement RGCA17-10-0008 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.07 1160630061

#### **CA16 10 451**

**Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA17-10-0005 autorisant un emprunt de 45 000 \$ pour le financement de divers programmes de développement de mise en valeur du territoire, élargissement de trottoirs, aménagement de places publiques, d'espaces verts, de pistes cyclables et divers travaux connexes ».**

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA17-10-0005 autorisant un emprunt de 45 000 \$ pour le financement de divers programmes de développement de mise en valeur du territoire, élargissement de trottoirs, aménagement de places publiques, d'espaces verts, de pistes cyclables et divers travaux connexes ;

ET QUE soit déposé le règlement RGCA17-10-0005 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.08 1160630056

#### **CA16 10 452**

**Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RM1530-11 modifiant le Règlement RM1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de permettre le stationnement d'une remorque munie d'un appareil de contrôle automatisé ».**

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RM1530-11 modifiant le Règlement RM1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de permettre le stationnement d'une remorque munie d'un appareil de contrôle automatisé ;

ET QUE soit déposé le règlement RM1530-11 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.09 1162577032

#### **CA16 10 453**

**Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA05-10-0006-6 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés ».**

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA05-10-0006-6 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés ;

ET QUE soit déposé le règlement RGCA05-10-0006-6 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.10 1162577033

**CA16 10 454**

**Donner un avis de motion et adopter le projet de « Règlement R.R.1562.033 afin d'ajouter des dispositions au Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les murs de soutènement ».**

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement R.R.1562.033 afin d'ajouter des dispositions au Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les murs de soutènement ;

ET QUE soit déposé le règlement R.R.1562.033 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement R.R.1562.033 afin d'ajouter des dispositions au Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les murs de soutènement ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1167346007

**CA16 10 455**

**Adopter le premier projet de « Règlement R.R.1562.031 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les logements en sous-sol et les piscines ».**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.031 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les logements en sous-sol et les piscines ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1167345006

**CA16 10 456**

**Adopter le projet de « Règlement R.R.1562.032 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec la hauteur des clôtures pour tenir compte des exigences particulières du Règlement sur le contrôle des animaux de la Ville de Montréal ».**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement R.R.1562.032 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec la hauteur des clôtures pour tenir compte des exigences particulières du Règlement sur le contrôle des animaux de la Ville de Montréal ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1162577031

**CA16 10 457**

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 4 octobre 2016 et adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-027 afin d'autoriser la réfection de la façade avant, le réaménagement du site et l'ajout d'usages autorisés sur le lot 1 669 056 du cadastre du Québec situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa, entre le boulevard Lacordaire et le boulevard Rolland, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 4 octobre 2016, à 18 h 45 ;

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-027 afin d'autoriser la réfection de la façade avant, le réaménagement du site et l'ajout d'usages autorisés sur le lot 1 669 056 du cadastre du Québec situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa, entre le boulevard Lacordaire et le boulevard Rolland, et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

POUR LE PROJET :

- Déroger à l'article 166 deuxième alinéa, paragraphe 3 du Règlement de zonage refondu 1562 portant sur les dispositions applicables à la localisation des aires de stationnement afin de permettre une aire de stationnement en marge avant ;
- Déroger à l'article 76 du Règlement de zonage refondu 1562 portant sur les dispositions applicables au revêtement extérieur afin de permettre 4 types de revêtements extérieurs au lieu de 3 ;
- Déroger à l'article 76.3 du Règlement de zonage refondu 1562 portant sur les dispositions applicables aux matériaux de finis extérieurs permis pour le remplacement pour les bâtiments principaux existants afin de permettre des panneaux de bois ;
- Déroger à l'article 88.2 du Règlement de zonage refondu 1562 portant sur les dispositions applicables aux unités de stationnement pour vélo afin d'autoriser au minimum 12 cases de stationnement au lieu de 34 cases ;
- Autoriser, malgré les dispositions de la grille des usages et des normes applicables, les catégories d'usages suivants dans le bâtiment :

Industrie de Classe A (aucune nuisance);

Industrie de Classe B (faible nuisance);

Et les usages spécifiques suivants issus de catégorie Commerce classe H (commerce spécialisé de moyenne nuisance : commerce de gros), Commerce de classe I (commerce spécialisé de moyenne nuisance : entrepreneur et Industrie de Classe C (moyenne nuisance) :

Classe Commercial H (spécialisé de moyenne nuisance : commerce de gros)

- Commerces de gros de produits alimentaires
- Commerces de gros de boissons
- Commerces de gros de médicaments
- Commerces de gros de savons et produits de toilette
- Commerces de gros de produits pharmaceutiques divers et d'autres produits de toilette
- Commerces de gros de produits du tabac
- Commerces de gros de vêtements et d'articles d'habillement pour hommes, femmes et enfants
- Commerces de gros de chaussures
- Commerces de gros de fourrures préparées
- Commerces de gros de tissus
- Commerces de gros de mercerie
- Commerces de gros d'appareils ménagers électriques
- Commerces de gros d'appareils ménagers électroniques
- Commerces de gros de meubles de maison
- Commerces de gros de porcelaine, verrerie, faïence et poterie
- Commerces de gros de revêtement de sol
- Commerces de gros de linge de maison, tentures et autres articles de textile

- Commerces de gros d'articles ménagers
- Commerces de gros de machines, matériel et fournitures électroniques
- Commerces de gros d'articles de quincaillerie
- Commerces de gros de matériel et fourniture de plomberie, de chauffage et de climatisation
- Commerces de gros de peinture, vitres et papiers peints
- Commerces de gros de machines, matériel et fournitures de bureau et de magasin
- Commerces de gros de machines, matériel et fournitures pour les entreprises de services
- Commerces de gros de machines, matériel et fournitures d'usage professionnel
- Commerces de gros de papier journal
- Commerces de gros de papeterie et fournitures de bureau
- Commerces de gros de papiers fins
- Commerces de gros de produits du papier
- Commerces de gros d'aliments pour animaux
- Commerces de gros de semences
- Commerces de gros de jouets, d'articles de fantaisie et de pièces pour feux d'artifice
- Commerces de gros d'articles de loisir et de sport
- Commerces de gros de matériel et fournitures photographiques
- Commerces de gros d'instruments et accessoires de musique
- Commerces de gros de bijoux et montres
- Commerces de gros de marchandises diverses
- Commerces de gros de livres, périodiques et journaux
- Commerces de gros de machines, matériel et fournitures pour l'industrie
- Commerces de gros de fournitures pour canalisations électriques et de matériaux d'installation électrique
- Commerces de gros de machines, matériel et fournitures électriques
- Entreposage de marchandises générales sèches
- Entreposage de meubles domestiques usagés et neufs
- Entrepreneur (avec exercice de l'activité complètement à l'intérieur du bâtiment, sans entreposage extérieur, sans camion dont la masse nette est de plus de 3 000 kg et sans machinerie de construction ou d'entretien)
- Exploitants de distributeurs automatiques
- Radiodiffusion et télévision
- Réseaux de télégraphie et de câbles
- Réseaux de téléphonie
- Services d'enregistrement du son
- Travaux de peinture et de décoration (entrepreneurs)
- Vitrierie.

Classe Commercial I (spécialisé de moyenne nuisance : commerce de gros)

- Ébénisteries et/ou finition de meubles
- Entrepreneurs en construction et/ou en rénovation de bâtiments
- Entrepreneurs en travaux de charpenterie et travaux connexes
- Entrepreneurs en travaux de finition à l'extérieur
- Entrepreneurs en travaux de mécanique spécialisée
- Entrepreneurs en travaux d'électricité
- Entrepreneurs en travaux de finition à l'intérieur
- Entrepreneurs en installation des ascenseurs et des escaliers mécaniques
- Entrepreneurs en installation d'éléments d'ornementation et autres pièces de métal
- Entrepreneurs en installation de piscines privées
- Entrepreneurs en travaux de génie
- Entrepreneurs généraux
- Installation de canalisation de gaz et de système de chauffage à air chaud
- Installation du système de chauffage par fluide caloporteur et de systèmes de climatisation
- Pose de clôtures
- Services de ramonage
- Tôlerie et autres travaux sur conduits (entrepreneurs)

Classe Industriel C (spécialisé de moyenne nuisance : commerce de gros)

- Matières plastiques
- Meubles (avec ou sans ébénisterie)
- Modelage
- Portes et fenêtres
- Produits de toilette
- Verre

Et à cette fin, d'assortir cette autorisation aux conditions suivantes:

- Les arbres doivent avoir 10 centimètres de diamètre à la plantation ;
- La plantation d'une bande d'isolement à la limite sud de la propriété créant un écran visuel à raison d'un arbre à chaque 8 mètres linéaires de propriété ;

- Une aire de plancher représentant 25% de l'aire totale de plancher du bâtiment et située en façade du bâtiment doit obligatoirement être occupée par un usage de la classe Ca, Cb ou une salle d'exposition pour un usage d'une autre classe ;
- L'approbation d'un usage spécifiquement autorisé de la classe Ch, Ci et IC doit être traitée selon les critères et la procédure établis au chapitre 2 et à la section 4 du chapitre 3 du Règlement relatif aux usages conditionnels RGCA13-10-0007 ;
- Tout projet d'affichage doit être soumis à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme ;
- Une garantie financière équivalente à 3 % du coût des travaux, est exigée concernant la réfection des façades, l'aménagement du stationnement et l'aménagement paysager, cette garantie financière doit être déposée avant l'autorisation d'un des usages autorisés par la présente résolution ou au moment du dépôt de la demande de certificat d'autorisation requis pour les travaux de réfection des façades, d'aménagement du stationnement et d'aménagement paysager exigés par la présente résolution ;
- Les travaux de réfection des façades, d'aménagement du stationnement et d'aménagement paysager exigés par la présente résolution doivent s'effectuer de manière concomitante à l'autorisation d'un des usages autorisés par la présente résolution ou à défaut de l'autorisation d'un usage autorisé par la présente résolution, le permis relatif aux travaux de réfection des façades, d'aménagement du stationnement et d'aménagement paysager exigés par la présente résolution, doit être émis dans un délai maximum de vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet ;
- Le projet doit être soumis de nouveau à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme dans le cas où il se verrait substantiellement modifié ;
- À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent ;
- Toute autre disposition continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1160576025

#### **CA16 10 458**

**Adopter le « Règlement RGCA08-10-0010-1 modifiant le Règlement sur la propreté et les nuisances afin d'ajouter des nuisances et d'abroger le Règlement RGCA07-10-0014 sur les services de collecte ».**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA08-10-0010-1 modifiant le Règlement sur la propreté et les nuisances afin d'ajouter des nuisances et d'abroger le Règlement RGCA07-10-0014 sur les services de collecte a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA08-10-0010-1 modifiant le Règlement sur la propreté et les nuisances afin d'ajouter des nuisances et d'abroger le Règlement RGCA07-10-0014 sur les services de collecte.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1162577027

#### **CA16 10 459**

**Adopter le « Règlement RGCA14-10-0008-1 modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques afin d'ajouter des interdictions ».**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA14-10-0008-1 modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques afin d'ajouter des interdictions a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA14-10-0008-1 modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques afin d'ajouter des interdictions.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1162577028

#### **CA16 10 460**

**Adopter le « Règlement RGCA01-10-0001-9 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public ».**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA01-10-0001-9 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA01-10-0001-9 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1162577030

#### **CA16 10 461**

**Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant principale minimum de 3,06 au lieu de 4,5 m requis pour le 11444, avenue Désy. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 3,06 m au lieu de 4,5 m ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 095 007 du cadastre du Québec, soit le 11444, avenue Désy.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1167346006

**CA16 10 462**

**Autoriser l'empiètement sur le domaine public d'un mur de soutènement pour le bâtiment sis au 5344, rue de Castille / 10815, avenue Cantin, le tout en conformité avec le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, l'empiètement de 2,4 m<sup>2</sup> sur le domaine public pour un muret de soutènement pour le bâtiment sis au 5344, rue de Castille / 10815, avenue Cantin, soit le lot 1 093 732 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1160576030

**CA16 10 463**

**Autoriser l'empiètement sur le domaine public d'un escalier au 12088, boulevard Sainte-Gertrude, le tout en conformité avec le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, l'empiètement de 2,7 m<sup>2</sup> sur le domaine public pour un escalier au 12008, boulevard Sainte-Gertrude, soit le lot 1 301 573 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1160576029

**CA16 10 464**

**Autoriser l'empiètement sur le domaine public d'un escalier au 4680, rue d'Amos, le tout en conformité avec le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, l'empiètement de 2,1 m<sup>2</sup> sur le domaine public pour un escalier au 4680, rue d'Amos, soit le lot 1 846 106 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.21 1160576028

**CA16 10 465**

**Autoriser l'empiètement sur le domaine public d'un escalier au 9970, boulevard Saint-Vital, le tout en conformité avec le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, l'empiètement de 2,72 m<sup>2</sup> sur le domaine public pour un escalier au 9970, boulevard Saint-Vital, soit le lot 1 173 835 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.22 1160576027

#### **CA16 10 466**

**Accorder, pour la saison hivernale 2016-2017, une tolérance relativement à l'implantation des abris temporaires pour automobile situés à plus de 30 cm du dos du trottoir ou de la bordure de la chaussée, et ce, malgré les dispositions de l'article 101 du Règlement refondu de zonage 1562.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée, jusqu'au 15 avril 2017, une tolérance relativement à l'implantation des abris temporaires pour automobile situés à plus de 30 cm du dos du trottoir ou de la bordure de la chaussée et ce, malgré les dispositions de l'article 101 du Règlement refondu de zonage 1562.

Adopté à l'unanimité.

40.23 1160576031

#### **CA16 10 467**

**Nommer Mme Joanie Castonguay à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, en période d'essai de 6 mois à compter du 19 novembre 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Joanie Castonguay, matricule 100035629, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des parcs de la Direction des travaux publics (Emploi : 791930 - Poste : 65738), groupe de traitement 6, en période d'essai de six (6) mois à compter du 19 novembre 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1163602019

#### **CA16 10 468**

**Nommer Mme Mailin Diaz-Molero à titre d'ingénieure - chargée de projet en génie civil à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, permanente à cet emploi à compter du 19 novembre 2016.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Mailin Diaz-Molero, matricule 100076598, à titre d'ingénieure - chargée de projet en génie civil à la Division des études techniques, de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Emploi : 451020 – Poste : 65330), groupe de traitement 11-02, permanente à cet emploi à compter du 19 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1165050003

#### **CA16 10 469**

**Approuver la promotion de Mme Mylène Girard à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, en période d'essai de quatre mois à compter de son retour au travail, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit approuvée la promotion de Mme Mylène Girard, matricule 100032413, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics (Emploi : 791930 – Poste : 69303), groupe de traitement 6, en période d'essai de quatre (4) mois à compter de son retour au travail, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1163602018

#### **CA16 10 470**

**Approuver la promotion de M. Pierre Hébert à titre d'agent technique en horticulture et arboriculture à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, en période d'essai de quatre mois à compter du 19 novembre 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvée la promotion de M. Pierre Hébert, matricule 144924999, à titre d'agent technique en horticulture et arboriculture à la Division des parcs de la Direction des travaux publics (Emploi : 755310 – Poste : 69319), groupe de traitement 11, en période d'essai de quatre (4) mois à compter du 19 novembre 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1163602020

#### **CA16 10 471**

**Approuver la délégation de pouvoir d'agrée la lettre d'entente EV-2016-1002 et l'article 10 de la convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, couvrant la période entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2018, au comité exécutif.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvée la délégation de pouvoir d'agrée la lettre d'entente EV-2016-1002 et l'article 10 de la convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, couvrant la période entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2018, au comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1165190004

#### **CA16 10 472**

**Approuver la délégation de pouvoir de négocier et d'agrée les paragraphes 17.04 et 17.05 de la convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, couvrant la période entre le 1er janvier 2012 au 31 décembre 2018, au comité exécutif.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvée la délégation de pouvoir de négocier et d'agrée les paragraphes 17.04 et 17.05 de la convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2018, au comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

50.06 1165190005

#### **CA16 10 473**

**Remercier Mme Linda Therrien, Mme Ragheada Kerakally et M. René Brabant pour leur implication et leur contribution des dernières années à la Table paix et sécurité urbaines de Montréal-Nord et nommer Mme Julie Ricard, Mme Khadija Mohrat et M. Emmanuel Tagne Tagne à titre de nouveaux membres-citoyens de la Table paix et sécurité urbaines de Montréal-Nord pour une période de deux ans.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE le Conseil d'arrondissement remercie Mme Linda Therrien, Mme Ragheada Kerakally et M. René Brabant pour leur implication et leur contribution des dernières années au sein de la Table paix et sécurité urbaines de Montréal-Nord ;

ET QUE soient nommés Mme Julie Ricard, Mme Kadija Mohrat et M. Emmanuel Tagne Tagne à titre de nouveaux membres-citoyens de la Table paix et sécurité urbaines de Montréal-Nord, pour une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1167419001

#### **CA16 10 474**

**Nommer Mme Carmel-Antoine Bessard à titre de membre de Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Carmel-Antoine Bessard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans ;

QU'une allocation de présence au montant de 100 \$ soit versée à Mme Bessard pour chacune de ses présences à une réunion du comité consultatif d'urbanisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1161959009

---

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

---

Christine Black  
Mairesse d'arrondissement

---

Marie Marthe Papineau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2016.